FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES EPREUVES AU CALENDRIER OFFICIEL FEDERAL SAISON 2008/2009

Pour que la(les) course(s) paraisse(nt) au calendrier officiel 2009 transmis à tous les triathlètes, le présent formulaire est à retourner dans son intégralité à votre Ligue Régionale à l'adresse indiquée ci-dessous, dûment complété et signé avant le :

- **12 octobre 2008** pour les épreuves du 1er janvier au 31 mars 2009,
- **19 novembre 2008** pour les épreuves du 1er avril au 31 décembre 2009.

LIGUE COTE D'AZUR

✉ M. Patrick BONNELY
Les Mimosas – Avenue Floréal– 83500 LA SEYNE SUR MER
☎ 04.94.63.91.70 bonnelypatrick@wanadoo.fr

Tous les renseignements demandés ci-après sont indispensables à la bonne diffusion du calendrier.

COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR

NOM – PRENOM : ……

STRUCTURE ORGANISATRICE : ……

Adresse :……

……

Code Postal : …… Ville :……

Tel Fixe : …… Tel Port :…… Fax :……

E-mail :…… Site Internet : ……

Tel Inscriptions :…… *(publié dans le calendrier fédéral 2008)*

Ville ……et Code postal (du lieu où l'épreuve est organisée)……

Fait à ……, le ……

SIGNATURE DE L'ORGANISATEUR

N° Vert 0 800 881 646
Appel gratuit
SOS Infos-Clubs et org

RESUME DES GARANTIES ACCORDEES AUX ORGANISATEURS D'EPREUVES DE LA F.F. DE TRIATHLON

MARSH

GAN Eurocourtage

Contrat GAN Eurocourtage : n° 086.107.090 / Convention FSIA : n° 13Q

I/ <u>Principes</u> :

L'organisateur d'une manifestation de Triathlon ou de Duathlon, titulaire d'une « licence manifestation » établie par la F.F.TRI., a la qualité d'assuré sur le contrat d'assurance MULTIPERILS de la F.F.TRI. Il bénéficie par conséquent, d'une part, de la garantie RC Organisateur, et d'autre part, de la garantie Accident Corporel pour toute personne volontaire bénévole et/ou organisatrice non licenciée.

II/ <u>Les assurances</u> :

1/ La RC Organisateur

<u>Objet</u> : garantir l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, quelle qu'en soit la nature, pouvant lui incomber dans le cadre de ses activités.

<u>Assurés</u> : l'organisateur, ses dirigeants, son personnel et ses volontaires bénévoles, dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

<u>Dommages garanties et montant de la garantie</u> : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 15 244 903 € par sinistre dont :

- ✓ dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre : 9.146.941 €
- ✓ dommages immatériels non consécutifs par sinistre : 762.246 €
- ✓ dommages de pollution accidentelle par sinistre : 1.524.491 €

<u>Franchises</u> :

- ✓ dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : NEANT
- ✓ dommages immatériels non consécutifs: 1.524 € par sinistre

2/ L'assurance des Accidents Corporels :

Le contrat Multi périls fédéral offre aux volontaires bénévoles et aux organisateurs non licenciés une couverture complémentaire en cas de décès, IPP, IPT, et frais médicaux.

OPTION 0 PAR INCLUSION	Volontaires – Bénévoles non licenciés	FRANCHISES
Décès **Moins de 16 ans** **Plus de 16 ans**	 8 000 € 16 000€	NEANT
Invalidité permanente	Jusqu'à 31 000 €	NEANT
Frais médicaux et chirurgicaux	100% du Tarif de Convention après intervention Sécurité Sociale et Mutuelles ou assurances	NEANT
Dépassement Honoraires Médicaux et chirurgicaux	Majoration de 50 % de la valeur des lettres clé	NEANT
Forfait Hospitalier	prise en charge intégrale	NEANT
Forfait Optique	500 € par bris sans plafond (après intervention Sécurité Sociale et Mutuelles ou assurances)	NEANT
Forfait dentaire	500 € par dent sans plafond (après intervention Sécurité Sociale et Mutuelles ou assurances)	NEANT

Nota : Il est bien entendu que toute personne licenciée « participant à l'organisation de la manifestation » est de facto couverte au titre de sa licence par le contrat d'assurance fédéral.

<u>Renseignements et déclaration des sinistres</u> :
MARSH Départ. Risques Spéciaux,
Service Sports-Information Gestion,
Tour Ariane La Défense 9, 92088 Paris
La Défense Cédex

<u>Assistance</u> : votre assisteur :
France Secours International
N° de votre convention : 13 Q
N° d'Appel : 01.49.93.80.75

IDENTIFICATION DES ORGANISATIONS

Le calendrier propose d'identifier certains types d'épreuves particulières par un logo. Ces épreuves sont :

Handisport : Epreuve ouverte aux handisports dans le respect de l'accompagnement des triathlètes handisport selon la R.G.F.

Neige : Epreuves des neiges (triathlon et duathlon)

Master : Epreuves respectant les critères « Masters » définis ci-dessous :

Critères d'un type d'épreuve dite « Master »

Constat

Actuellement la quasi-totalité des épreuves de triathlon et duathlon compétition n'ont qu'un seul départ regroupant l'ensemble des catégories et sexes de cadet à vétéran selon les types d'épreuves. Parfois des vagues de départ sont organisées mais uniquement dans un but de dilution de masse.

Compte tenu des différences de niveau de pratique entre les âges (cadet, junior et sénior d'un côté et vétéran de l'autre), cet état entraîne une mauvaise identification des pratiquants les plus âgés.

Critères d'épreuves « Master »

Ils visent à palier l'inconvénient précédemment cité. Ceux-ci sont :

1- Création systématique de deux vagues de départ
- une pour la catégorie sénior et en dessous
- une pour la catégorie de vétéran.

L'ordre de départ est indifférent.
L'écart minimum entre ces deux vagues est de :
- 45 minutes à 1 heure pour un CD,
- 30 minutes pour un Sprint,
- 15 minutes pour un Super Sprint.

2- Séparation des deux types de participants dans l'aire de transition

3- Dédoublement des véhicules ouvreurs (bateau et moto)

4- Réalisation d'un classement spécifique à la catégorie vétéran.